

MILIEU DE VIE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR



**Les camps de jour s'installeront bientôt
dans les centres communautaires de loisir**

Sommaire

Y mettre le prix pour des camps de jour...

On a des choses à dire...

Formation en animation loisir et sport

Colloque camp de jour 2009

Siège social :425, boul. René-Lévesque Ouest
Québec (Québec) G1S 1S2Téléphone : (418) 686-0012
Télécopie : (418) 686-0021
Courriel : fqcl@fqcl.org
Site Web : www.fqcl.org
Portail des CCL : milieudevie.org**Point de service à Montréal :**Téléphone : (514) 252-3341
4545, Pierre-de-Coubertin
C.P. 1000, Succ. M
Montréal, H1V 3R2**Rédaction et secrétariat :**

Bénévoles et permanents

Responsable : Carole Pelletier**Infographie :** FOCCL**Page couverture :** Montage de différents camps de jour

Toute reproduction des articles du présent bulletin est autorisée à la condition d'en informer la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir et d'en mentionner la source.

La Fédération est reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et elle est membre du CQL.

**GIOCOM.ORG**Un logiciel de gestion par et pour les
centres communautairesRendez-vous à : www.giocom.org**Y METTRE LE PRIX POUR DES CAMPS
DE JOUR INTÉRESSANTS,
ACCESSIBLES ET SÉCURITAIRES***Pierre Vigeant, directeur général, FOCCL*

Les réalités vécues dans les camps de jour sont une préoccupation importante à la Fédération, dans les centres communautaires de loisir et chez plusieurs autres groupes qui y sont engagés depuis des décennies.

Les études récentes¹ ont mis en lumière certaines de ces réalités et les défis qui se posent dans la gestion et l'animation des camps de jour :

- Difficulté de recrutement et de rétention du personnel d'animation, considérant la charge et les conditions de travail ;
- Les attentes créées chez les parents par les services publics de garde (centres de la petite enfance, garde en milieu scolaire), sans égard aux contextes pourtant différents et aux ressources investies ;
- Les normes de sécurité de plus en plus lourdes à gérer ;
- La difficulté de maintenir une accessibilité réelle qui dépasse la simple formule d'utilisateur-payeur, trop souvent la norme en loisir.

Malgré tous ces défis, les camps de jour ont encore la cote auprès des jeunes, des parents et des services sociaux. Dans une perspective de conciliation famille-travail, de développement des jeunes et de continuum de services, voilà un programme dont la pertinence n'est plus à faire.

Pour que les camps de jour demeurent un service de proximité répondant aux besoins des parents et qu'ils favorisent la conciliation famille-travail, il faut se donner, comme société, les moyens d'assurer une pérennité de ce programme où prévaudront l'accessibilité et la sécurité, dans un contexte d'animation en loisir, aux goûts des jeunes.

Trois intervenants le confirment dans des opinions que nous avons sollicitées et que nous vous présentons dans ce bulletin. L'amélioration des camps de jour passent aussi par la formation. Quelques échanges du dernier colloque pour les gestionnaires de camps de jour sont aussi rapportés dans ce numéro. De même, Sonia Vaillancourt présente les grandes lignes d'un nouveau programme de formation à l'animation en loisir et sport, concocté en collaboration avec les différents acteurs du milieu.

D'autres mesures sont-elles nécessaires pour assurer la pérennité des camps de jour ? Faudrait-il y investir des sommes semblables à ce qui se fait dans d'autres services qui favorisent la conciliation famille-travail ? Plusieurs pensent que oui ! Alors, il faut connaître les investissements requis au bon fonctionnement d'un programme de camps de jour.

Pour ce faire, la Fédération propose aussi dans ce numéro un modèle réalisé à la lumière de l'expertise et de la réalité vécue par les centres communautaires de loisir. Ce modèle est sûrement « peaufinable ». Mais cela constitue pour nous une proposition qui permettrait de répondre aux attentes des parents et des jeunes, en plus d'assurer la sécurité de ces derniers et la qualité de l'animation.

Pour réagir, pour proposer des améliorations, etc., vous êtes invités à consulter le blogue de la FOCCL sur le site www.fqcl.org. Nous serons heureux de prendre en considération votre contribution.

¹ Notamment, soulignons l'étude réalisée sous la direction de monsieur André Thibault et parrainée par l'Association québécoise du loisir municipal et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

QUAND UN 4\$ PEUT CHANGER LE MONDE...

QUAND UN 4\$ PEUT CHANGER LE MONDE...

Pierre Vigeant, directeur général, FOCCL

Oui, seulement quatre dollars peuvent changer le monde ! C'est ce que révèle le modèle que propose la Fédération afin d'assurer une certaine pérennité des camps de jour, un modèle réalisé à la lumière de l'expertise et de ce que vivent les centres communautaires de loisir. La confection d'un tel modèle demeure un exercice théorique. Malgré tout, cette théorie peut provoquer et même alimenter la discussion sur l'importance qu'on doit accorder aux camps de jour et sur les ressources qui doivent y être investies.

Critères utilisés

Pour un camp de jour accueillant quotidiennement 100 jeunes de 6 à 12 ans sur deux plateaux d'activités qui assurent, en milieu urbain, qualité et sécurité, il faut prendre en considération ce qui suit :

- Un ratio animateur/jeunes qui permette une réelle prise en charge du groupe et un encadrement adéquat. Nous avons retenu un ratio qui est déjà la norme dans la majorité des camps de jour au Québec (1 animateur / 15 jeunes présents).
 - Un camp de jour doit se situer en continuité avec les services de garde scolaire et permettre aux parents de compter sur un support jusqu'à la rentrée scolaire. Les 7 ou 8 semaines d'activités actuelles ne répondent pas à ce besoin. Il faut donc situer l'offre des camps de jour sur une période de 10 semaines.
 - L'offre d'un service de garde en complément à l'horaire régulier du camp de jour doit être la norme. Pour les besoins de l'exercice, nous avons retenu 32 heures d'animation par semaine, avec un service de garde complémentaire.
 - Les jeunes animateurs en camp de jour demandent un encadrement, de la formation et du support professionnel par rapport à l'intégration des jeunes avec des problèmes de comportement. Nous avons aussi tenu compte de cet aspect dans notre modèle.
 - Nous avons évalué le « marché de l'emploi » d'animateur et fixé des conditions salariales qui permettent de rivaliser avec d'autres marchés « concurrents ».
- Nous avons aussi intégré dans notre modèle l'implication d'aides-animateurs qui, trop jeunes pour prendre la responsabilité d'un groupe, agissent en soutien à l'animateur.
 - Des montants sont aussi prévus (30\$/semaine/jeune) pour les frais de transport, les sorties, etc.
 - Finalement, nous avons prévu des montants pour la gestion des programmes (comptabilité, assurances, entretien des locaux, promotion, etc.)

L'actuel et le nécessaire

En prenant en considération les conditions de travail du personnel et les ratios actuels, les coûts d'un camp de jour géré et animé par un centre communautaire de loisir sont, pour un jeune, de 15\$ par jour incluant le service de garde.

En appliquant les critères de notre modèle, le coût journalier d'accueil d'un jeune, incluant le service de garde, doit être ajusté réalistement à 19\$.

Une petite différence de 4\$ par jeune par jour qui peut faire toute la différence.

Le premier réflexe serait de « refile » ce 4\$ par jour supplémentaire aux parents. Est-ce que cela permettrait de maintenir l'accessibilité à un service essentiel pour les familles ?

Coûts de gestion et d'opération d'un camp de jour	
Coût moyen journalier ¹ par jeune	
Coût actuel dans un CCL	15 \$
Coût réaliste dans un CCL	19 \$

¹ Ministère de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2003). Scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde. Gouvernement du Québec. 36 pages

ON A DES CHOSES À DIRE...

ON A DES CHOSES À DIRE...

Milieu de Vie s'est adressé à trois personnes de milieux différents pour connaître, par entrevue courriel, leur point de vue sur la contribution des camps de jour à la conciliation travail-famille et les défis à relever à cet égard. L'opinion de ces personnes a été sollicitée en prenant en considération leurs champs d'intérêt et d'expertise. Les uns se sont exprimés sur la place des camps de jour dans les politiques gouvernementales; les autres, sur ce qui caractérise l'approche d'un centre communautaire de loisir qui exerce une action en milieu rural et dont les camps de jour couvrent un grand territoire. Voici le fruit de leur réflexion.

COLLABORER POUR SURVIVRE

Stéphane Durocher, directeur adjoint, Patro de Fort-Coulonge/Mansfield

Le Patro est situé sur un vaste territoire de 12 824 km². Il dessert 18 municipalités et un bassin de population d'environ 14 500 habitants. Le centre évolue dans un milieu rural passablement défavorisé. Plusieurs personnes sont sans emploi; si non, elles peuvent compter sur un emploi peu rémunéré. Pour couvrir l'ensemble du territoire et pour rejoindre les enfants, nous devons offrir un service de transport quotidien dont les coûts sont prévus à même ceux de l'inscription de l'enfant au camp de jour.

Comme le contexte économique de la région du Pontiac est peu reluisant, nous devons offrir nos services à prix réduits et même souvent gratuitement. Autrement, les enfants et les familles ne pourraient participer au camp de jour. Afin de relever les défis que soulèvent son financement (ressources humaines et matérielles) et le transport des enfants, nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires du milieu, telle la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais, Québec en forme, Loisir Sport Outaouais, etc., avec lesquels nous partageons les frais.

Depuis quelques années, nous offrons aux parents un service de garde avant et après les heures régulières de camp de jour. Le Patro coordonne aussi divers autres programmes qui contribuent à la conciliation travail-famille. En voici quelques exemples.

Parrainé par Loisir Sport Outaouais et le Centre de santé et de services sociaux du Pontiac, l'un de ces programmes permet au Patro d'accueillir au camp de jour 15 enfants vivant avec un handicap. En collaboration avec les Centres jeunesse de l'Outaouais et Vallée Jeunesse, entre 150 et 160 enfants qui vivent en famille d'accueil ou en milieu fermé, participent au camp de jour pendant une semaine chacun. Avec le soutien de Québec en forme, le Patro accompagne gratuitement



pendant le camp de jour plus de 150 enfants pendant le camp de jour ciblés à l'intérieur d'une douzaine d'écoles primaires.

Cette année, nous pouvons compter sur un soutien financier du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille. Nous pourrions ainsi développer davantage ce qui existe déjà et maximiser l'utilisation du service de garde.

Pour répondre aux besoins de plusieurs parents qui ne doivent compter que sur eux-mêmes lors de congés fériés ainsi qu'entre la période du camp et l'année scolaire, nous allons prolonger notre camp de jour de deux semaines en le transformant en service de garde. Nous allons également former des gardiens et gardiennes qualifiés pour répondre aux besoins des familles qui ont peu ou pas du tout de services de gardiennage. Nous voulons aussi organiser un club de

loisir/étude parascolaire avec transport collectif pour les enfants des familles qui n'ont pas de service de garde après les heures de classe.

La recherche d'un financement qui assure une offre de services de qualité et à bon prix ainsi que la gestion et la coordination du camp de jour sont aussi des défis importants à relever. Il faut assurer l'embauche et la formation des animateurs/moniteurs et surtout, faire en sorte que la bonne personne soit à la bonne place. Il n'est pas donné à tous de travailler avec une personne qui vit avec un handicap, par exemple.

Soutenir les familles exige un travail à la fois important, exigeant et valorisant. Grâce aux collaborations établies, nous pourrions respirer un peu pour les deux prochaines années.

DES SERVICES « FAMILLE » ESSENTIELS

Suzanne Dubuc, coordonnatrice, de la Table des camps de jour, Ville de Montréal

À Montréal, 62,8% des familles ont des enfants, et environ 15 000 de ces enfants fréquentent les quelque 160 camps de jour municipaux chaque été. La question de la conciliation travail-famille dans le contexte des camps de jour touche donc un très grand nombre de parents et d'enfants âgés de 3 à 15 ans.

Même si les camps de jour ne sont pas reconnus officiellement comme un « service de garde estival », les services qu'ils dispensent aux parents pendant l'été sont essentiels pour la grande majorité d'entre eux. Les camps de jour proposent aux enfants, souvent dans leur quartier, des activités de groupe très variées, des sorties et un encadrement sécuritaire à un coût accessible. Aux parents, ils offrent la possibilité de continuer à travailler pendant l'été tout en sachant leurs enfants entre bonnes mains. Comme les enfants peuvent y être inscrits pour une durée variable (une semaine ou plus), plusieurs parents profitent de cette flexibilité pour planifier d'autres activités familiales pendant l'été.

Les responsables des services publics de loisir qui s'adressent aux enfants font face à plusieurs défis. Ils doivent tenir compte à la fois des réalités familiales et des besoins des enfants. Le contexte socio-économique dans lequel vivent les parents qui travaillent demande de plus en plus de souplesse, et les camps de jour ont adapté leurs horaires à cette réalité. La majorité d'entre eux offrent un service d'accueil le matin dès 7 h et jusqu'à 18 h le soir, comme celui qu'offrent les écoles pendant l'année scolaire.

Cette extension de l'horaire contribue à faciliter la conciliation travail-famille. La prolongation du calendrier des activités des camps de jour jusqu'à la rentrée scolaire est aussi envisagée par plusieurs comme une mesure qui faciliterait la vie des parents. Mais les heures de travail supplémentaires qu'exigent ces horaires représentent une dépense non négligeable dans le budget de fonctionnement des organismes qui gèrent les camps. Ils doivent aussi trouver la main d'œuvre disponible pour



travailler durant ces périodes inhabituelles.

Or, dans la majorité des camps de jour montréalais, le recrutement et la rétention du personnel représentent des difficultés presque insurmontables. Quant aux budgets, ils sont plafonnés depuis plusieurs années tandis que les attentes des parents sont de plus en plus grandes, que le nombre d'enfants présentant des problèmes psychosociaux augmente et que la pauvreté des familles monoparentales est toujours aussi importante. Les gestionnaires des camps de jour sont donc coincés entre leur volonté de maintenir des tarifs accessibles tout en offrant des services élargis et de qualité.

Plusieurs regroupements de décideurs de partout au Québec, dont l'Union des municipalités du Québec, l'Association québécoise du loisir municipal et divers partenaires du milieu du loisir se penchent depuis plusieurs mois sur ces questions.

L'accompagnement dans les camps de jour des enfants vivant avec un handicap fait aussi partie de leurs préoccupations, et pour les parents de ces enfants, l'enjeu est de taille.

Il est évident que la conciliation travail-famille dans le contexte des camps de jour répond à des considérations économiques importantes pour les parents et pour leurs employeurs. Mais il faut peut-être envisager aussi la question sous un autre angle : celui de la qualité de vie des parents et des enfants pendant l'été, une période qui devrait permettre de resserrer les liens entre les parents et les enfants par la pratique d'activités familiales qui peuvent contrebalancer les effets du stress causé par le rythme effréné des horaires professionnels et scolaires pendant le reste de l'année. Le temps consacré au travail est nécessaire pour subvenir aux besoins des familles. Le temps libre que les parents passent avec leurs enfants, lui, n'a pas de prix.

Dans sa politique familiale de 2008 intitulée *Pour grandir à Montréal*¹, la Ville de Montréal se donne comme objectif, entre autres, de « consolider et développer la qualité de vie des familles montréalaises en tenant compte des caractéristiques locales ». Il y a peut-être là des éléments de solution pour favoriser la conciliation travail-famille. En 2005, par exemple, des activités ont été offertes pendant l'été, dans un parc, aux familles d'un quartier de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui connaissait des problèmes de pauvreté et de délinquance. Deux animateurs accueillaient les résidents au parc entre 13 h et 20 h et leur proposaient des activités selon l'âge des personnes présentes. Très souple, cette formule gratuite et sans inscription permettait de rejoindre une clientèle non inscrite dans les camps de jour, notamment les jeunes et les familles qui fréquentaient le parc le soir. Depuis, plusieurs arrondissements, ont mis en place des activités encadrées dans les parcs pendant l'été, et cette nouvelle tendance semble répondre à un besoin.

¹ Pour grandir à Montréal, Politique familiale de Montréal 2008, p.4

À QUAND UNE POLITIQUE FAMILIALE GLOBALE ?

Marc-André Plante, directeur général, Carrefour action municipale et famille

D'entrée de jeu, je tiens d'abord à souligner l'importance et la contribution des centres communautaires de loisir (CCL) au mieux-être des familles québécoises par l'offre de services diversifiés qui répondent localement à des besoins. Pour le Carrefour action municipale et famille (CAMF), la présence d'un CCL dans une communauté favorise la mobilisation et le soutien des interventions auprès des populations. De plus, son rôle de proximité avec les gens offre de multiples occasions de développer un sentiment d'appartenance propre à un quartier et enrichit la vie de celui-ci. Ainsi, notre société (et plus particulièrement les partenaires du secteur public) se doit de poursuivre son soutien envers la mission et les objectifs des centres communautaires de loisir du Québec. En bout de ligne, c'est toute la famille qui en profite, des plus jeunes aux personnes âgées. Les retombées de l'action des CCL auprès de la famille passent aussi par les camps de jour qu'ils mettent en œuvre.

Les camps de jour, longtemps nommés OTJ (Oeuvre des terrains de jeux), constituent assurément l'une des premières mesures de conciliation famille-travail relevant directement de responsabilités municipales et/ou des organismes partenaires. À l'époque de la création même des OTJ, il faut dire que le débat public sur la question de la conciliation famille-travail n'était certes pas à l'ordre du jour. Autre temps, autres mœurs... Il faut croire que les besoins des familles ont évolué et des services existants se sont adaptés à cet égard. Par contre, le financement demeure un défi pour plusieurs et les

besoins des familles sont en constante évolution. À ce jour, les camps de jour génèrent près de 50 millions de dollars de dépenses sur l'ensemble du territoire québécois. Pour beaucoup de jeunes étudiants, c'est un premier emploi et l'occasion de s'impliquer dans leur milieu.

Selon monsieur André Thibault, directeur du Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Observatoire québécois du loisir, les camps de jour sont probablement « la plus ancienne offre de services en loisir des villages, des villes et des arrondissements ». En effet, qui n'a pas déjà fréquenté dans sa tendre enfance un camp de jour de sa municipalité ou d'un CCL ? Personnellement, j'y suis allé, au grand désespoir de mes parents, seulement pendant deux semaines. Il faut dire que notre résidence familiale était, en période estivale, un véritable camp de jour ! Étant enseignante, ma mère se transformait en animatrice de camp de jour au bénéfice des parents du quartier.



De nos jours, ce sont près de 200 000 enfants qui fréquentent un tel service communautaire ou municipal. Bref, c'est un service essentiel pour plus de 100 000 familles québécoises et une contribution importante à la conciliation famille-travail. En tant que parent, je n'ose pas imaginer les conséquences sur mon quotidien de l'absence d'un tel service. À ce titre, nous avons avantage à lui consacrer l'énergie nécessaire afin de nous assurer de la qualité de ce service. L'expertise des CCL est assurément un atout pour l'ensemble des partenaires.

Et les défis ? Au cours des dernières décennies, les réalités familiales ont évolué et les exigences du monde du travail aussi. Aujourd'hui, les jeunes qui fréquentent les camps de jour ont, pour la plupart, utilisé un service de garde éducatif (0-5 ans) de qualité avec des éducatrices ayant reçu une formation de haut niveau. Pour les différents camps de jour des municipalités ou des CCL, les défis à relever sont nombreux. Nous n'avons qu'à penser au financement (souvent non-récurrent et non-indexé), au recrutement du personnel, au renouvellement du matériel et à l'administration des services. Les parents sont de plus en plus exigeants et recherchent des services spécifiques répondant à leurs besoins au quotidien. Voilà donc de grands défis pour les CCL dans un contexte où le financement se fait plus rare. Un tel contexte nécessite une réflexion des différents partenaires, car il en va de la qualité des services offerts à nos enfants. Enfin, la question de la formation des intervenants et de leur rétention en emploi mérite aussi une attention particulière et suscite la préoccupation du milieu municipal.

Je ne saurais passer sous silence l'importance de l'harmonisation des horaires des camps de jours avec la ren-

trée scolaire au niveau primaire et secondaire. C'est un éternel débat, mais l'harmonisation des horaires entre les ordres d'enseignement supérieurs (cégep et université) et les commissions scolaires représente un casse-tête pour tous les parents. Voilà un autre défi de conciliation famille-travail pour tous où une concertation est nécessaire !

Parmi nos attentes envers le gouvernement québécois, il nous importe que dans les plus brefs délais une politique familiale globale pour laquelle un ensemble de ministères est mis à contribution, soit adoptée. Nous avons d'excellentes assises en matière de soutien à la famille, mais il manque la cerise sur le « *sundae* » ! Pour bien comprendre la nature des différentes mesures disponibles pour les familles, surtout au niveau de la fiscalité, je vous invite à lire le dernier livre de Luc Godbout et de Suzie St-Cerny « Le Québec, un paradis pour les familles » aux Presses de l'Université Laval, 2008.

Au niveau des politiques familiales municipales (PFM), l'organisation des camps de jour est assurément l'une des mesures les plus importantes des plans d'action. De nombreuses municipalités investissent des ressources financières et développent des activités complémentaires en appui à cette initiative. Prenons l'exemple de l'arrondissement de Montréal-Nord qui offre depuis un certain temps la gratuité pour les enfants de leur milieu qui s'inscrivent aux camps de jour. N'est-ce pas une mesure de soutien direct pour les familles ? Pour connaître d'autres actions issues des PFM, je vous invite à visiter notre site Internet au www.carrefourmunicipal.qc.ca. Vous découvrirez plus de 2 000 mesures en soutien à la famille, dont plusieurs apportent une contribution à la conciliation famille-travail.



FORMATION EN ANIMATION LOISIR ET SPORT

UN PROJET RASSEMBLEUR

Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement, Conseil québécois du loisir

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FOCCL) est un partenaire très actif et engagé dans le développement et la mise en œuvre d'un projet majeur pour le milieu du loisir, soit le *Programme de formation en animation loisir et sport*. Il s'agit d'un programme qui offre diverses formations reconnues et utilisées dans tous les milieux du loisir au Québec. Projet enthousiasmant à bien des égards, entre autres parce qu'il s'inscrit comme une des pistes de solution à déployer pour répondre aux enjeux et aux défis de l'animation en loisir et en sport, notamment auprès des jeunes.

LES PARTENAIRES

Le Conseil québécois du loisir (CQL) est l'organisme responsable du *Programme de formation en animation loisir et sport* en collaboration avec l'Association des camps du Québec, l'Association québécoise du loisir municipal, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, la Fédération québécoise du scoutisme / Association des scouts du Canada, le Mouvement québécois des vacances familiales et le Regroupement des URLS. La Fédération québécoise du sport étudiant et Québec en forme se sont joints aux partenaires initiaux.

LE CONTEXTE

Certains organismes nationaux de loisir, dont la FOCCL, possèdent un programme de formation pour le personnel d'animation et ils encouragent leurs membres à y adhérer. Cette démarche volontaire, en vigueur depuis nombre d'années, assure la qualité des programmes et des services offerts.

Par ailleurs, ces mêmes organismes constatent certaines problématiques. À titre d'exemples, mentionnons la diversité des offres de formation en animation et la difficulté d'en assurer la qualité, l'accroissement des attentes de la société par rapport à la qualité et à la sécu-



rité de l'encadrement, les difficultés de recrutement et de rétention du personnel d'animation, le besoin de valorisation de l'emploi et l'encouragement de la circulation des jeunes dans les réseaux d'animation au Québec et hors Québec. Ce constat fait écho notamment aux travaux menés par le Laboratoire en loisir et vie communautaire (UQTR) sur les problématiques de recrutement et de rétention du personnel d'animation en camps de

jour dans le milieu municipal.

Dans ce contexte, le développement concerté du *Programme de formation en animation loisir et sport* représente, pour tous les milieux du loisir, une piste de solution. Dans ce sens, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par l'entremise du Secrétariat au loisir et au sport, a d'emblée appuyé l'initiative, puis il a reconnu la responsabilité du CQL pour réaliser ce projet.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le CQL soutient différents mécanismes de concertation où sont étroitement associées les organisations partenaires et ce, tant pour l'identification des balises de développement, de mise en œuvre et de gestion que pour l'élaboration des contenus des formations et de l'offre de formation.

De façon plus spécifique, en tant que gestionnaire du programme, le CQL est notamment responsable de ce qui suit :

- veiller à l'offre du programme dans les divers milieux ;
- s'assurer de la disponibilité des formateurs ;
- procéder à la mise à jour des programmes et du matériel ;
- opérer un système de gestion des attestations ;
- réaliser les outils et les activités de promotion requis ;
- développer et suivre les ententes avec les partenaires.

LES FORMATIONS OFFERTES

C'est dans le cadre d'une démarche de concertation soutenue par le COL que les organisations partenaires ont convenu d'utiliser les contenus de formation en vigueur dans leurs différents milieux pour élaborer des formations en animation loisir et sport uniques pour l'ensemble des milieux du loisir.

Le *Programme de formation en animation loisir et sport* comprend des formations de trois niveaux, soit la *Formation en animation loisir et sport* destinée aux futurs animateurs, la formation *Cadre responsable de la formation* et la formation *Maître formateur*. D'autres formations seront développées notamment pour les formateurs et les accompagnateurs de personnes handicapées.

La **Formation en animation loisir et sport**. La *Formation* permet aux participants d'évoluer adéquatement dans les milieux où ils se verront confier des responsabilités relatives à l'animation d'activités du temps libre, soit les activités de loisir culturel, de plein air, socio-éducatif, scientifique, sportif ou touristique. La *Formation* présente un contenu suffisamment général et polyvalent pour en assurer la pertinence dans tous les milieux du loisir oeuvrant auprès des jeunes de 5 à 17 ans.

Cette *Formation en animation loisir et sport* favorise l'acquisition et le développement d'aptitudes et de compétences appropriées pour le bon accomplissement des tâches dévolues à l'animateur. L'animateur est encouragé à exercer ce rôle et ces fonctions tout au long de ses activités scolaires, parascolaires, professionnelles et de loisir dans la perspective de favoriser son engagement citoyen. De plus, par la présentation des différentes possibilités de formation, de travail et d'engagement communautaire, elle vise à favoriser la relève dans le milieu du loisir.

La *Formation* aborde essentiellement les domaines suivants :

- Le monde du loisir ;
- La connaissance générale des enfants et des adolescents ;
- Les techniques d'animation ;
- L'intégrité, l'éthique et la sécurité.

Par ailleurs, il est proposé de concevoir cette *Formation* dans un contexte beaucoup plus large. D'une part, les animateurs ainsi formés pourraient considérer la possibilité de développer davantage leurs connaissances et leurs habiletés à l'animation par des formations complémentaires plus spécialisées. Notons à titre d'exemples des formations portant sur l'animation de groupes d'adultes, de personnes âgées, d'enfants présentant des troubles de comportement, ou pour un secteur d'activité comme le loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif, sportif, etc.

À qui s'adresse la *Formation en animation loisir et sport* ?

La *Formation* s'adresse à toute personne salariée ou bénévole, mais particulièrement aux jeunes de la fin du secondaire et du collégial qui n'ont aucune formation préalable, ni expérience de l'animation auprès des jeunes entre 5 et 17 ans.

Les formations ***Cadre responsable de la formation*** et ***Maître formateur*** visent à :

- développer une connaissance globale du programme de formation en animation loisir sport ;
- comprendre et exercer le rôle, les responsabilités et les tâches attendues ;
- être habilité à utiliser les outils ;
- connaître et expérimenter l'approche de formation à privilégier en lien avec le monde du loisir et l'animation.



À qui s'adresse la formation *Cadre responsable de la formation* ?

Aux personnes recommandées pour leurs qualités de formateur ou leurs responsabilités à l'égard de la formation en animation par une organisation agréée, soit : directeur, coordonnateur ou personne responsable de la formation en animation au sein d'une organisation de loisir agréée.

À qui s'adresse la formation *Maître formateur* ?

Les formateurs ou les responsables de la formation des organisations nationales agréées qui formeront les cadres responsables de la formation.

L'AGRÈMENT DES ORGANISATIONS

La mise en œuvre du *Programme* s'appuie sur les partenaires et leurs organisations membres qui sont agréés par le COL. L'agrément des organisations comprend deux volets, l'un pour les organisations nationales qui peuvent obtenir l'agrément *Maître formateur* et l'autre volet vise les organisations locales qui peuvent obtenir l'agrément *Cadre responsable de la formation*.

L'agrément *Maître formateur*. Les organisations nationales peuvent obtenir l'agrément auprès du COL lorsqu'elles répondent aux conditions requises, dont celle d'avoir, dans leur équipe régulière de formation, un maître formateur. Cet agrément les autorise à offrir la formation *Cadre responsable de la formation* à l'intention de leurs organismes membres.

L'agrément *Cadre responsable de la formation*. Les organisations locales (camp de vacances, camp de jour, centre de vacances familiales, centre communautaire de loisir, district scout, municipalité, URLS) peuvent obtenir l'agrément auprès du COL lorsqu'elles répondent aux conditions requises, dont celle d'avoir, dans leur équipe régulière, une personne responsable de la formation qui a réussi la formation de Cadre.

Enfin, à titre de maître d'œuvre du projet, le COL est fier du travail accompli pour mettre en œuvre un programme de formation en animation loisir et sport. Avec l'implication des partenaires et grâce à leur engagement, les avenues de développement qui se dessinent sont possibles. Elles ne manqueront pas d'enrichir les bases, qu'ensemble, nous nous sommes données.



L'édition 2009 de la
Semaine de valorisation
de l'animation estivale
se déroulera du
26 juillet au 1^{er} août 2009



L'édition 2009 de la
Semaine québécoise des
centres communautaires de
loisir se déroulera du
19 au 25 octobre 2009

COLLOQUE CAMP DE JOUR 2009

Pour sa deuxième édition, le colloque Camp de jour organisé par la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir s'est avéré un franc succès. Quand plus de 120 personnes participent à un rassemblement de ce genre, on peut penser qu'il s'agit d'un événement intéressant et attendu. Quand tous et chacun, à leur façon, soulignent la qualité des ateliers présentés, on peut penser que les personnes-ressources ont été triées sur le volet et que les thèmes retenus ont répondu aux besoins. Enfin, quand les évaluations des participants sont à ce point positives, il est légitime de penser « Quand est-ce qu'on recommence ! »... puis, déjà, d'ébaucher des scénarios qui ne manqueront certainement pas d'attirer.

Pour le plus grand plaisir des personnes qui interviennent en camp de jour, il a été question de gestion et de

coaching, d'enfants qui présentent des comportements à défis ou qui vivent avec un handicap, des attentes des parents, de sécurité et de risques, de camp de jour en milieu rural et de formation en animation loisir/sport.

Le colloque, un lieu de réflexion et d'échange entre plusieurs personnes :

- 53 représentants de centres communautaires de loisir,
- 23 représentants de municipalités,
- 16 personnes provenant d'organismes de loisir,
- 14 représentants d'autres organismes,
- 16 personnes-ressources.

AGIR ENSEMBLE !

Agir ensemble, c'est l'invitation que lançait en ouverture du colloque monsieur Pierre Watters, conférencier. Une invitation à poursuivre la réflexion et à accentuer la sensibilisation des décideurs à ce qui se vit en camp de jour au Québec. Voici les grandes lignes de ses propos.

L'enquête effectuée en 2006 met en lumière plusieurs aspects et problématiques des camps de jour actuels. Les voici en bref :

- Le recrutement et la rétention des animateurs : des difficultés réelles qui ne vont pas en s'améliorant.
- La qualité des services n'est pas assurée dans tous les camps de jour : ratio, formation et âge des animateurs, etc.
- Les demandes des parents s'accroissent, les enfants en difficulté sont plus nombreux, le financement est inadéquat, etc.
- L'absence de continuum dans les services camp de jour/services de garde.
- Etc.

Pour illustrer la situation qui prévaut sur le terrain, monsieur Watters brosse le portrait de Samuel, un jeune qui aura bientôt 17 ans et qui obtient un premier emploi



d'été comme animateur de camp de jour. Cette histoire relate ce que vit Samuel à partir du moment où il passe une entrevue de sélection, ce qui en est de ses responsabilités avec les enfants et les situations auxquelles il doit faire face tout au long de son premier été d'expérience.

Au-delà des liens qu'il permet de faire avec les résultats de l'enquête 2006, le récit permet de saisir l'ampleur de la tâche d'un animateur et les difficultés qui y sont liées. On ne peut que comprendre et respecter le choix de Samuel de ne pas poursuivre « une carrière » dans ce milieu et surtout, de ne pas inciter ses amis à aller travailler dans un camp de jour.

De toute évidence, les constats par rapport au camp de jour suscitent encore questionnement et réflexion. Toutefois, des éléments de solution sont sur la table. Déjà l'année 2008 aura permis, dans le cadre des assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en avril 2008, de sensibiliser plus de 80 politiciens aux difficultés que pose la réalisation des camps de jour et d'obtenir la collaboration de l'UMQ dans ce dossier par voie de résolution. Le plan d'action établi par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) prévoit, pour 2010, l'organisation d'une journée de rassemblement des décideurs en collaboration avec l'UMQ et plusieurs autres partenaires.

En conclusion, monsieur Watters met l'accent sur « le nécessaire coup de barre » à donner pour améliorer la situation des camps de jour au Québec. Le nouveau Programme de formation en animation loisir et sport piloté par le Conseil québécois du loisir est un grand pas en avant en ce sens, mais il y a tant à faire ! Il faut surtout

ENQUÊTE 2006

La collaboration de 145 répondants (111 municipalités et 34 centres communautaires de loisir) dans le cadre de l'enquête 2006 a permis de mieux cerner ce qui en est des camps de jour au Québec. En bref, voici quelques résultats qui se dégagent de cette étude.

- Pour l'année 2005, on dénombre 77 332 inscriptions.
- La durée moyenne d'un camp de jour est de 7,4 semaines.
- 20,5 % des répondants ont des camps de jour accrédités ou certifiés.
- 93,9% des camps sont soumis à un ratio obligatoire : 15 enfants par animateur lors des activités régulières et 12 enfants lors d'activités spéciales.
- 89,2% des camps de jour en favorisent l'accès aux familles nombreuses, défavorisées ou qui ont des enfants qui vivent avec un handicap.
- Dans 48,6% des camps de jours, moins de 50% des animateurs reviennent d'une année à l'autre.

agir ensemble et dénoncer l'inacceptable. Encore plus, il faut sensibiliser, informer, impliquer les politiciens et les amener sur le terrain pour qu'ils voient de près ce qui se passe en camp de jour.

Un œil sur hier pour voir ce qui vient...

2005 : L'AQLM prend le dossier en charge.

Mise sur pied d'un comité de travail sur la problématique des camps de jour. Y participent des représentants de l'AQLM, du Laboratoire en loisir de l'UQTR et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

2006 : Enquête sur l'état de situation des camps de jour auprès des municipalités et des organismes communautaires.

2007 : Validation des résultats de l'enquête dans plusieurs régions du Québec et recherche de solutions.

2008 : En collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des élus municipaux du Québec.

Élaboration d'un plan d'action et acceptation de ce plan par le comité partenaires (AQLM, MELS, FOCCL, URLSQ). Le ministère de la Famille se joindra au comité partenaires en 2009.

À venir...

2009 : Rencontres de sensibilisation des fonctionnaires des partenaires majeurs : MELS, ministère des Affaires municipales, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Famille, Fédération des commissions scolaires, etc.

2010 : Organisation d'une journée de rassemblement des décideurs AQLM/UMQ sur la question des camps de jour dans le but de positionner le rôle et les actions des municipalités et des autres partenaires dans ce dossier.

ON EFFACE TOUT ET ON RECOMMENCE !

Au terme de deux journées fécondes en échanges de toutes sortes, les participants y sont allés de leurs rêves et de leurs souhaits pour un camp de jour idéal au Québec. Milieu de Vie s'y attarde quelque peu en présentant leurs grandes lignes tout en faisant le souhait qu'ils se réalisent.

Si on inventait le camp de jour idéal...

- Le plaisir et l'émerveillement seraient quotidiennement au rendez-vous.
- Il serait sécuritaire et personnalisé, mais il ne serait pas un service d'intervention sociale.
- Ce serait un service financé au même titre que le sont les CPE et les garderies en milieu scolaire. Son financement serait une priorité.
- Des services sociaux y seraient facilement accessibles.
- Les parents pourraient compter sur des services quotidiens continus « camp de jour/service de garde ». Ils seraient aussi davantage impliqués dans divers comités.
- Les inscriptions au camp seraient très flexibles : à la semaine, selon les besoins, et même à la journée pendant la relâche.
- On ouvrirait le camp de jour : on ferait des sorties intercamps, des jamborees d'enfants. Les échanges de personnel seraient favorisés et un réseau d'échange entre les camps de jour du Québec serait créé.
- Le moment de la relâche pour les étudiants des divers ordres d'enseignement serait coordonné, ce qui faciliterait l'organisation du camp de jour.
- Une politique tarifaire permettrait aux parents moins fortunés d'y inscrire leurs jeunes.
- Un temps libre serait prévu hebdomadairement (un après-midi, par exemple) pour la planification des activités de la semaine. Le service de garde prendrait alors la relève.
- Le partage des infrastructures publiques serait revu pour une rationalisation des ressources qui tienne compte de la réalité des organismes et des besoins des camps de jour.





SURVEILLEZ LE PORTAIL DES CCL...

<http://milieudevie.org>

Des formations vous seront offertes ce printemps à Québec.

LES THÈMES :

- Animation de groupe
- Gestion des bénévoles
- Formation des formateurs
- Gestion d'une équipe de travail

POUR S'ABONNER

Si vous désirez recevoir le bulletin Milieu de Vie, faites-nous connaître votre adresse Internet...

Si vous ne désirez plus recevoir le bulletin Milieu de vie, envoyez-nous un message...

à l'adresse Internet suivante : fqcl@fqcl.org



En collaboration avec AXA